

La Belgique met en place un système de télépéage

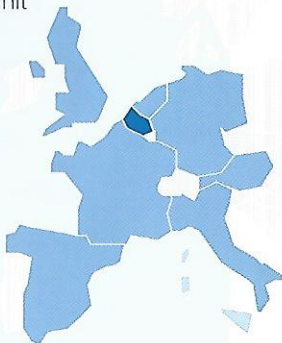
A compter du 1^{er} avril 2016, les véhicules de +3,5t doivent être équipés d'un boîtier de télépéage pour circuler en Flandre, en Wallonie et à Bruxelles. Cette technologie remplace l'Eurovignette.

Ce nouveau système est basé sur la technologie satellitaire. Il permet ainsi d'enregistrer chaque kilomètre parcouru par les véhicules d'une masse maximale autorisée (MMA) de plus de 3,5 tonnes. Les poids lourds doivent donc s'équiper d'un boîtier de télépéage, aussi appelé On Board Unit (OBU) pour circuler sur les routes Belges.

Pas une minute à perdre ! Anticipez dès maintenant l'installation de vos boîtiers avec VDO

Contactez dès à présent la société Satellic, mandatée par Viapass, l'interrégionale en charge du contrôle et qui fournit les boîtiers. Commandez vos boîtiers auprès de Satellic. Rendez-vous ensuite sur www.vdo-services.com pour gérer l'installation de vos boîtiers selon vos besoins.

Bénéficiez de l'expertise des centres d'installation VDO pour le montage en fixe de vos boîtiers de télépéage.



Optez pour une installation de qualité : c'est simple et rapide !

Pour faire installer vos boîtiers dès à présent, rien de plus simple : suivez ces 3 étapes !

1. Commandez votre boîtier de télépéage en ligne sur le site Satellic ou dans un point de service.



www.satellic.be

2. Commandez votre bon d'installation sur le site www.vdo-services.com et choisissez votre centre d'installation parmi les centaines de partenaires recommandés par VDO en Europe.



www.vdo-services.com

3. Prenez rendez-vous dans le centre que vous avez choisi. Faites installer votre boîtier en présentant votre bon d'installation.



www.vdo-partner.com

Bénéficiez de l'expertise des centres d'installation recommandés par VDO partout en Europe.

Anticipez dès maintenant l'installation de vos boîtiers de télépéage

- **L'installation fixe : la sécurité renforcée !**
Assurez-vous du bon fonctionnement de vos boîtiers et protégez-les de toute intervention extérieure.
 - **Limitez le risque d'amendes**
En cas de défaut d'alimentation du boîtier, vos chauffeurs risquent une amende de 1000 euros ! L'installation fixe du boîtier dans vos véhicules vous assure sa mise sous tension dès que le contact est allumé.
 - **Pas de véhicule immobilisé à la frontière**
Si le boîtier est préalablement installé, vos véhicules circulent librement en Belgique.
 - **Optimisez les frais d'installation**
Profitez de votre prochaine visite en atelier, pour l'Inspection Périodique ou l'entretien de vos véhicules et limitez la durée d'immobilisation pour procéder à l'installation de vos boîtiers de télépéage.
- Important :** pour rester en conformité avec les normes ADR/ATEX, nous vous recommandons de faire installer vos boîtiers en fixe dans vos véhicules.